Subventions associatives

Vous trouverez dans cette rubrique les formulaires pour effectuer vos demandes de subventions associatives ainsi que les informations concernant la procédure. Vous avez également la possibilité de retirer le formulaire en mairie à compter du 4 décembre 2023.

Les demandes de subventions pour l'année 2024 sont ouvertes. Votre dossier, dûment complété, est à déposer ou adresser à la mairie au plus tard le lundi 8 janvier 2024.

Documents
Procédure de demande de subvention 2024
Demande de subvention 2024 - associations sociales et handicap
Demande de subvention 2024 - associations scolaires
Demande de subvention 2024 - associations diverses
Demande de subvention 2024 - associations culturelles
Demande de subvention 2024 - associations sportives
Décret n°2021-1947 - Contrat d'Engagement Républicain